

Test d'évaluation de français



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

ATTESTATION DE RÉSULTATS

Délivrée à *Naomi HISHIGAWA*

Numéro d'inscription : 21596
Date de naissance : 13/07/1979

Date du test
28 Mars 2003
Session
03-03

Centre : Paris, France

Christian VULLIEZ
Directeur Général Adjoint,
Chargé de la Formation

ÉPREUVES OBLIGATOIRES

Total: 666 / 900

- Compréhension écrite** : 208 / 300 **Niveau 4 (Intermédiaire)**
Identifie tout type de document nuancé, argumenté ou polémique. Comprend les éléments concrets d'un document de la vie courante. Comprend les relations entre les différents éléments d'un document. Comprend une phrase complexe et nuancée.
- Compréhension orale** : 282 / 360 **Niveau 5 (Supérieur)**
Comprend une description complexe et nuancée. Comprend les informations générales de tout type de message. Comprend une opinion complexe et nuancée. Comprend les éléments abstraits d'un message long. Distingue les sons de manière complète et pertinente.
- Lexique et structure** : 168 / 240 **Niveau 4 (Intermédiaire)**
Possède un répertoire lexical étendu. Utilise un vocabulaire concret et pratique. Maîtrise les structures simples et quelques structures complexes. Excellente correction grammaticale.

ÉPREUVES OBLIGATOIRES GRILLE DE NIVEAUX



Niveaux	Elémentaire			Intermédiaire		Supérieur	
	0 ⁺	1	2	3	4	5	6
Compréhension écrite 208	0----->22	23----->67	68----->120	121----->180	181----->232	233----->277	278---300
Compréhension Orale 282	0----->27	28----->81	82----->144	145----->216	217----->279	280----->333	334---360
Lexique et structure 168	0----->18	19----->54	55----->96	97----->144	145----->186	187----->222	223---240

La grille de niveaux ci-dessus apporte un **complément d'informations** à votre « *Attestation de résultats* » (évaluation détaillée de vos compétences dans chacune des épreuves obligatoires du TEF : *Compréhension écrite, Compréhension orale, Lexique et structure*).

Le TEF évalue le candidat d'un niveau **élémentaire** à un niveau **supérieur**, sur une échelle de 0+ à 6. Le nombre de points fixé pour chacun des 7 niveaux **varie selon le type d'épreuve** : *Compréhension écrite, Compréhension orale, Lexique et Structure*.

Le détail des points vous permet de connaître **votre** niveau actuel pour **chaque épreuve**.

Un autre candidat obtenant le même total n'aura pas nécessairement le même niveau dans chaque épreuve.

Par exemple, si vous obtenez un total de **500** points aux épreuves obligatoires du TEF, plusieurs cas peuvent se présenter, comme :

Exemple 1

Compréhension écrite : 190/300 niveau 4 (intermédiaire)
Compréhension orale : 120/360 niveau 2 (élémentaire)
Lexique et Structure : 190/240 niveau 5 (supérieur)

Exemple 2

170/300 niveau 3 (intermédiaire)
 190/360 niveau 3 (intermédiaire)
 140/240 niveau 3 (intermédiaire)